



TEXTE ADOPTÉ n° 804

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

17 février 2022

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention d'entraide judiciaire**
en **matière pénale** entre le *Gouvernement de la République française*
et le *Gouvernement de la **République de Singapour***,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **4425** et **5028**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Singapour, signée à Singapour le 22 juillet 2020, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 février 2022.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4425.



ISSN 1240 - 8468